

Montreuil, le 29 septembre 2022

A l'attention de Monsieur le ministre

Objet : situation des professeurs des écoles stagiaires

Monsieur le ministre,

Nos syndicats des académies d'Orléans-Tours et de Rouen nous alertent sur l'absence de formation des INSPE des professeurs des écoles stagiaires à 50% depuis la rentrée scolaire.

Malgré les sollicitations du SNUDI-FO, les IA-DASEN ne peuvent assurer que cette formation serait bien enfin mise en place au retour des congés d'automne, laissant les stagiaires dans une situation angoissante et qui interroge quant à la durée de cette formation et à la pression subie par ces collègues.

Par ailleurs, nous avons été saisis par des départements dans lesquels les enseignants stagiaires à 100% vont quant à eux voir leurs jours de formation imposés sur les mercredis voire sur les temps de congés scolaires.

Soucieux de la santé de nos collègues déjà sous pression durant leur année de stage, nous vous demandons votre intervention afin que les formations des collègues à 100% soient positionnées sur le temps de classe et que la formation statutaire des stagiaires à 50 % soit enfin mise en place.

Concernant le salaire de ces professeurs des écoles stagiaires, plusieurs départements nous ont saisis concernant un retard dans le versement de celui-ci pour ce mois de septembre, l'administration annonçant le paiement pour la mi-octobre. Vous comprendrez, qu'alors qu'une revalorisation est annoncée, nous soyons stupéfaits que dès le début de carrière, nos collègues soient mis en difficulté financière. Nous vous demandons que soit régularisée cette situation au plus vite.

Enfin, il semblerait que des stagiaires puissent être exonérés du paiement de la contribution vie étudiante et campus. Nous souhaitons en avoir confirmation et des précisions quant à l'application de cette décision.

Dans l'attente de vos réponses sur ces dossiers urgents, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en notre parfaite considération.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO

